

Les gouvernements au Canada

Un gouvernement est un groupe de personnes chargées de prendre des décisions et d'adopter des lois, au nom d'une collectivité. Un gouvernement doit aussi protéger les droits des habitants de sa région.



Au Canada, il y a trois niveaux de gouvernement : le gouvernement fédéral qui administre tout le pays, les gouvernements provinciaux qui administrent chacun leur province, et les gouvernements municipaux qui administrent un ville ou une région.

Le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral se compose de députés ou membres du Parlement. Ces personnes sont élues dans la région qu'elles représentent (une région appelée circonscription) et la plupart d'entre elles sont membres d'un parti politique (comme le Parti libéral, le Parti conservateur ou le Nouveau Parti démocratique). Le parti qui fait élire le plus grand nombre de membres forme le gouvernement, et le chef du parti devient premier ministre. Le Parlement se divise en deux institutions : la Chambre des communes et le Sénat. La Chambre des communes se compose de députés et est chargée de suggérer des plans d'action pour la gestion du Canada. Le Sénat se compose de personnes qui ont été choisies par le premier ministre pour examiner les décisions qui ont été prises et les lois qui ont été établies. Certains députés se voient assigner des tâches spéciales par le premier ministre et deviennent, par exemple, ministre de la Santé ou ministre des Finances.

Le gouvernement provincial

Le chef d'un gouvernement provincial se nomme aussi premier ministre. Il est élu au moyen d'un vote, à tous les deux à quatre ans. Les habitants de chaque province votent pour le parti politique qui, à leur avis, les représentera le mieux. Pour voter, il faut avoir au moins 18 ans et être un citoyen canadien.

Une fois que le premier ministre est élu, il choisit 15 députés de son parti qui deviendront ministres ou membres du Cabinet. Chaque ministre s'occupe d'un domaine en particulier, comme l'éducation ou l'environnement. Tous les députés élus deviennent membres de l'Assemblée législative et ont leur mot à dire dans les décisions qui sont prises.

Le gouvernement municipal

Un gouvernement municipal administre une ville, un village ou un canton. Le chef de ce gouvernement est un maire, et les membres de son gouvernement (qu'on appelle conseil municipal) s'appellent conseillers. Le conseil municipal tient des réunions au cours desquelles ses membres discutent de questions locales, comme les routes, les bibliothèques, les animaux, les transports en commun, les services d'incendie et les services policiers. Ils peuvent aussi suggérer des règlements et prendre des décisions qui concernent leur région.